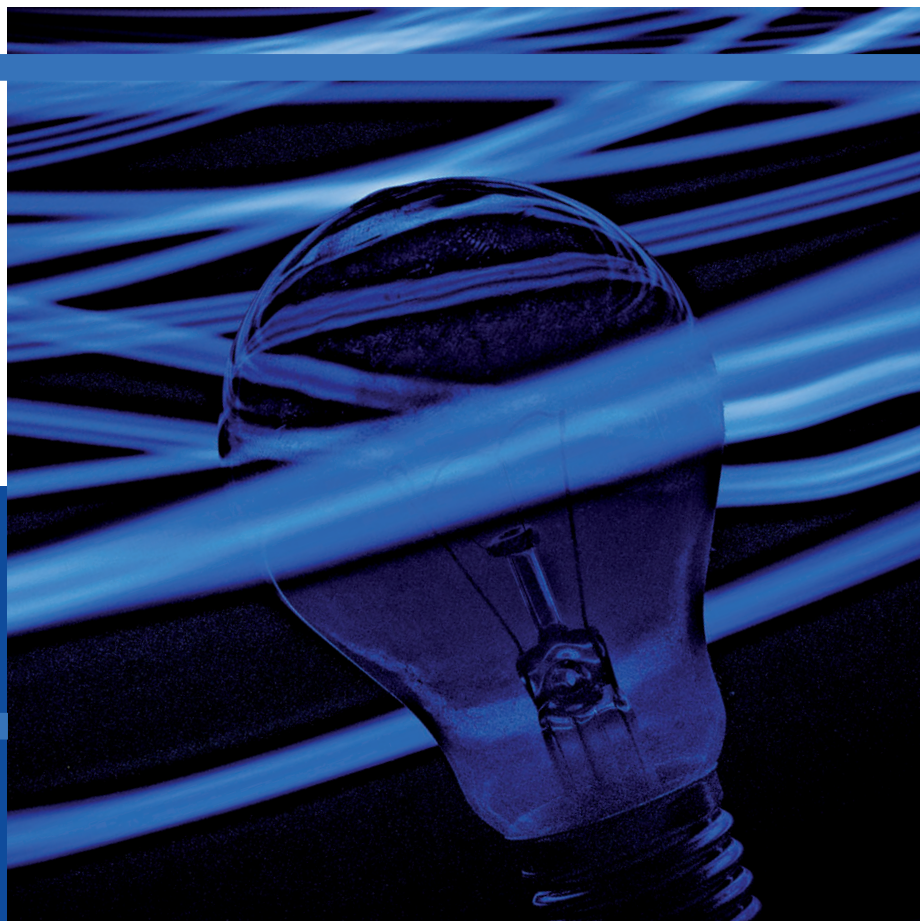
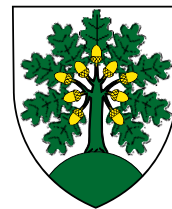




PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE

BUDGET 2023

ANNEXE DES ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

CARNAVAL DES ENFANTS

AVANCÉE DU FUTUR SITE SCOLAIRE

RECENSEMENT DES CHIENS

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

N°32 - MARS 2023

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Enfin il est de retour. Après une édition de fin d'année 2022 supprimée en raison de l'absence pour congé de son rédacteur, le magazine tant attendu par nombre d'entre vous est bel et bien là ! En effet, ce document quadrimestriel fait partie intégrante des objets à disposition de la Municipalité en matière de communication, au même titre que les réseaux sociaux et le site internet communal. Comme vous l'aurez probablement remarqué, il nous tient à cœur que l'édito soit rédigé à tour de rôle et selon la pertinence d'un sujet dans un dicastère de l'une ou de l'un des membres du collège municipal.

Pas une, ni deux, mais bien trois crises consécutives commencent inexorablement à peser sur le moral et l'enthousiasme d'une partie de notre population et ceci est bien compréhensible. La crise sanitaire liée au COVID, malgré l'abandon d'une grande partie des restrictions sanitaires, est toujours bien présente parmi nous, pas un jour ne passe sans qu'une personne de notre entourage soit infectée par ce satané virus. Bien heureusement, souvent sans trop de gravité pour une grande majorité.

Qui aurait imaginé qu'une guerre puisse éclater en Ukraine, non loin de notre pays. Quand Vladimir Poutine, le Président de la Russie, a commencé à envoyer des milliers de soldats et des chars à la frontière avec l'Ukraine, beaucoup pensaient qu'il voulait juste faire une démonstration de force. Les deux pays se ressemblent beaucoup et étaient autrefois très proches. De plus, l'Ukraine est un très grand Etat dont la superficie fait presque 15 fois celle de la Suisse. Pourtant le 24 février de l'année dernière, l'armée russe a commencé à entrer en Ukraine et à la bombarder. En vérité, il faut remonter un peu dans le temps, voilà au moins huit ans que le feu couve entre les deux pays. En 2014, les habitants de Kiev, la capitale, se sont mis à réclamer davantage de liberté et des liens plus serrés avec l'Union européenne. Le Président ukrainien de l'époque, qui était un ami de la Russie, a même été obligé de s'enfuir. Peu après et en réaction, la Russie a envahi une région limitrophe avec l'Ukraine, la Crimée, qu'elle considère comme lui appartenant. Dans une autre partie du territoire, le Donbass situé à l'Est, une première guerre a éclaté entre ceux qui voulaient se rapprocher de la Russie et ceux qui craignaient que l'Ukraine soit découpée en morceaux. Pendant huit ans, plusieurs pays (dont la Suisse) ont tenté de ramener la paix entre les frères ennemis, sans obtenir de résultat. Les répercussions sont dramatiques pour ce peuple frappé par cette sanglante guerre. Jamais nous n'aurions imaginé qu'autant d'effets collatéraux puissent impacter notre paisible Suisse. La crise énergétique qui anime tous les débats est fortement influencée par le conflit cité ci-dessus. Je ne parlerai pas des problèmes géopolitiques internationaux, mais des répercussions sur notre région, notre commune et pour nous toutes et tous.

Une fois encore, la peur, l'incertitude et la pression des médias relatant les directives et plans d'économies ou de coupures, voire de blackout en fourniture d'électricité et de gaz affecte obligatoirement notre mode de vie et notre consommation. La hausse des coûts des énergies, des marchandises en tout genre, charge inlassablement nos budgets privés. Les retards de livraison de marchandises importées se répercutent directement sur les chantiers de construction et de rénovation de bâtiments. L'inflation et les taux directeurs en hausse exercent une pression sur les intérêts et, de ce fait, sur l'ensemble des loyers.

Certes notre commune n'est bien évidemment pas parfaite, mais nous avons une énorme chance de n'avoir pas attendu les diverses hausses ou éventuelles coupures d'électricité et d'avoir anticipé il y a déjà plusieurs années déjà le changement de l'éclairage public, afin de le rendre moins énergivore. Mais pas que, un montant important d'environ CHF 300'000.00 est investi annuellement depuis le début de notre nouvelle commune pour la rénovation et l'isolation du patrimoine immobilier, afin que celui-ci soit plus efficient et ainsi en adéquation avec les normes énergétiques actuelles. Le plan d'investissement pour la législature en cours et les préavis régulièrement présentés devant le Conseil communal, démontrent la volonté de la Municipalité de poursuivre ces améliorations. Certes, chacune et chacun souhaiteraient aller plus vite. Un équilibre doit toujours être gardé, afin de ne pas mettre en péril la santé des finances communales et ainsi devoir imposer une trop forte pression fiscale sur nos habitants dans les prochaines années.

En cette longue période de doutes et d'anxiété, gardons la force, le courage, l'enthousiasme, la création et la joie de vivre. Je vous encourage toutes et tous à vous inspirer et appliquer cette célèbre devise : « il faut voir le verre à moitié plein, plutôt que le verre à moitié vide ».

Dans cette optique, nous vous attendons en nombre lors de la future fête de l'UNION 23 (du 7 au 11 juin). J'ai le plaisir de faire partie du comité de cette magnifique aventure. Le but des quelques mots suivants n'est pas de vous décrire le programme que vous retrouverez sur les réseaux sociaux, sites web ou flyers divers, mais bien de vous inviter à partager ces journées à Chapelle-sur-Moudon avec nous. Vous y trouverez votre compte, des animations intergénérationnelles, des bars, des concerts, un bal, à manger et à boire. La possibilité de rencontrer et fraterniser avec l'ensemble du gratin politique cantonal, voire fédéral. Le clou du spectacle en guise de journée de clôture, la célébration des 10 ans de Montanaire. Ma seule crainte, les personnes se sentant l'envie de vite passer jeter un coup d'œil le mercredi soir, jour d'ouverture, seront assurément sujettes à une forte dépendance, les obligeant à revenir encore et encore. Alors vous faites quoi du 7 au 11 juin ? Et bien moi, j'y vais à Chapelle !!

A bientôt et beau printemps.



Claude-Alain Cornu
Syndic

STATISTIQUES SUR LA POPULATION 2022	4
OFFRE DE SERVICE	4
AVANCÉE DES TRAVAUX DU FUTUR SITE SCOLAIRE	5
RECHERCHE DE COSTUMES VAUDOIS	7
BOIS DES BRIGANDS	7
BUDGET 2023	8
ANNEXE DES ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS	9
PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE	10
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	11
RECENSEMENT DES CHIENS	11
LES LANGUES MORTES SONT BIEN VIVANTES!	12
CARNAVAL DES ENFANTS.....	12
NOUS SOMMES... UNE HISTOIRE D'AMITIÉS.....	13
JE SUIS... UNE DES BOURSIÈRES.....	13
LA PETITE HISTOIRE	14
CONCOURS PHOTOS	14
GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS.....	16

STATISTIQUES SUR LA POPULATION 2022

Au 31 décembre 2022(sur une année)

182
arrivées

185
départs

34 naissances



21 garçons



13 filles



2851
Habitants

40
Moyenne
d'âge des
habitants



42 nationalités
représentées par
368 étrangers

OFFRE DE SERVICE

Soucieux de développer et de diversifier nos activités durant toute l'année, la Tuilière d'Oppens Forêt Sàrl est à votre disposition pour les travaux suivants :



Tuilière d'Oppens
forêt-bois sàrl

- Travaux de voirie
- Taille de haies
- Entretien d'espaces verts
- Entretien de chemins, renvois d'eau
- Nettoyage de fontaines
- Déneigement de places de parc (hors réseau routier)
- Petites constructions (tables, bancs, bassins, barrières, refuges...)
- Entretien de places de jeux
- Ventes de bois et de plaquettes forestières
- Plantations et création d'espaces verts
- Fourniture de bois sciés, développement du circuit court
- Abattage, taille et évacuation d'arbres (collaboration avec un arboriste pour la taille)

Les tarifs de régie sont les suivants :

Forestier-bûcheron : CHF 70.- / de l'heure

Apprenti-bûcheron : CHF 40.- / de l'heure

Tracteur : CHF 77.- / de l'heure

Petites machines (débroussailleuse, tondeuse) : CHF 16.- / le litre

Tous les montants sont HT.

Si vous êtes intéressé, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions par email ou par téléphone aux coordonnées suivantes :

Monsieur Jean-Philippe Deriaz au 079/449.22.65 ou par email : jean-philippe.deriaz@vd.ch

Madame Stéphanie Vernez au 079/469.62.88 ou par email : stephanie.vernez@vd.ch

Nous vous rappelons également que nous exécutons des travaux pour les particuliers.

AVANCÉE DES TRAVAUX DU FUTUR SITE SCOLAIRE

AOÛT 2022



REMBLAIEMENT PÉRIPHÉRIQUE
DU REZ INFÉRIEUR



COULAGE DU MUR DE LA SALLE DE GYM



COFFRAGE DE LA DALLE DU REZ SUPÉRIEUR

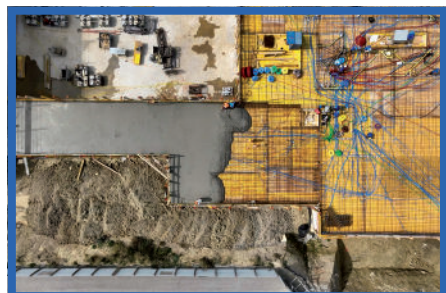
SEPTEMBRE 2022



FERRAILAGE DU REZ SUPÉRIEUR



COULAGE DU REZ SUPÉRIEUR

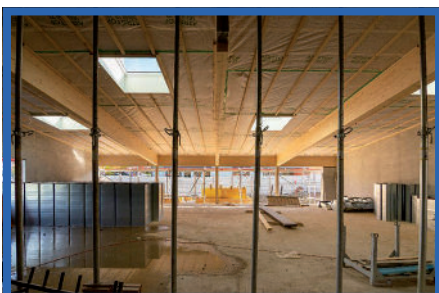


COULAGE DU REZ SUPÉRIEUR

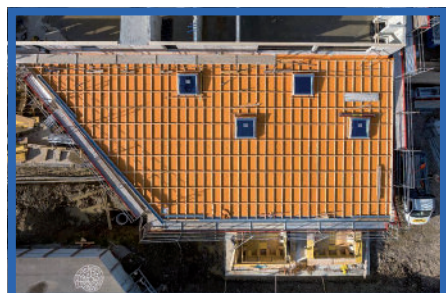
OCTOBRE - NOVEMBRE 2022



FINITION DES MURS



RÉFECTOIRE HORS D'EAU



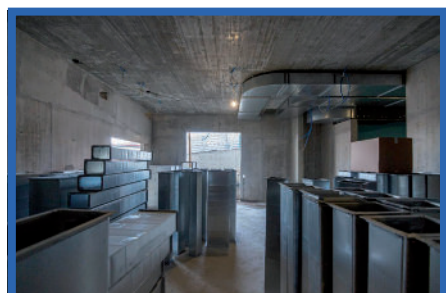
RÉFECTOIRE HORS D'EAU



POSE DE LA CHARPENTE

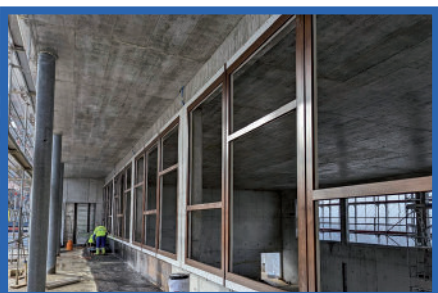


POSE DE LA CHARPENTE

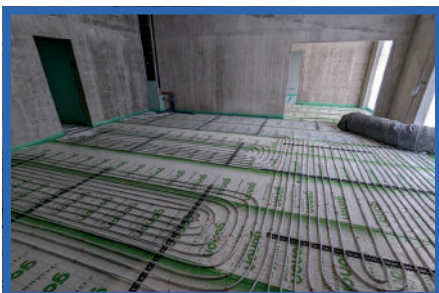


POSE DE LA VENTILATION

DÉCEMBRE 2022



POSE DES CHÂSSIS DE FENÊTRE



BOUCLES DE CHAUFFAGE AU REZ INFÉRIEUR



WC DU REZ SUPÉRIEUR

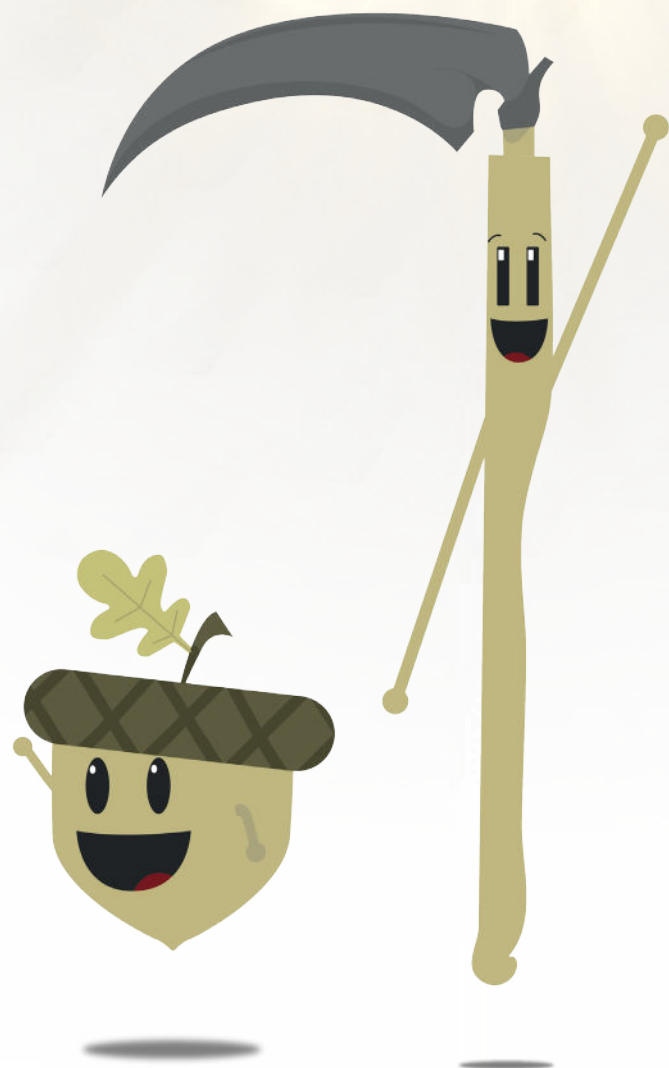
UNION 23

5 jours de fête à Chapelle-sur-Moudon !
Du 7 au 11 juin 2023

- CONCERTS
- RETROUVAILLES
- GASTRONOMIE
- ARTISTES DE RUE
- AFTERSCHOOL
- SHOWS
- GUET-APENS
- ET BIEN PLUS ENCORE...



**ANIMATIONS
POUR
TOUS LES ÂGES**



UNION 23

Montanaire - Boulens

+ Journée des communes vaudoises

+ Assemblée des paysannes vaudoises

www.union23.ch

 [union_2023](https://www.instagram.com/union_2023)

 [UNION23](https://www.facebook.com/UNION23)

RECHERCHE DE COSTUMES VAUDOIS

Notre groupe des paysannes vaudoises de St-Cierges et environs recherche activement un grand nombre de costumes vaudois, de la semaine ou du dimanche, afin de les utiliser durant la fête Union 23.

Nous souhaitons voir le plus grand nombre de dames en costume le jour de l'amicale APV, le 8 juin et pour le service du déjeuner et de l'apéritif lors de la journée des communes vaudoises, le samedi 10 juin. Si vous possédez cet article dans vos armoires ou vos galetas, nous serions très heureuses si vous pouviez nous le prêter.

Merci de contacter Mme Françoise Pochon au **079 261 84 75** ou par mail à fpochon@bluewin.ch
Le comité APV de St-Cierges et environs vous remercie chaleureusement.



BOIS DES BRIGANDS



C'est en 2000 que la Commune de Thierrens et les organisateurs du spectacle « Les Brigands du Jorat » décident de créer l'Association du Bois des Brigands afin de pérenniser le sentier nature créé pour la manifestation. Les organisateurs nous mettent au défi : si vous créez un « souvenir » de la fête nous vous le finançons.



C'est ainsi qu'à vu le jour l'Auberge sur le lieu même du spectacle. Dans la continuité, nous avons réalisé les 3 boucles, reconstruit le Refuge et construit le Donjon. Ces infrastructures ont maintenant 20 ans et plus.



Pour accueillir au mieux les visiteurs et pour UNION 23 nous avons à cœur que tout soit en parfait état. Depuis 2021 nous avons entrepris de gros travaux d'entretien pour près de Fr. 30'000.- avec le remplacement des supports des différents panneaux didactiques, la mise en place de copeaux sur les différents sentiers, la restauration des différents panneaux indicateurs, la pose de bancs autour des différents foyers, l'installation de l'eau courante à nos fontaines et différentes autres améliorations à l'Auberge.



Pour ces travaux nous bénéficions du soutien du Triage Forestier de St-Cierges et environs. Nous avons aussi sollicité le Centre de Formation Forestière ainsi que le SEMO Broye qui ont réalisé une partie de ces travaux avec leurs apprentis. Pour la mise en place des copeaux ce sont les membres de l'association qui nous sont venus en aide. Les employés communaux débroussaillent les abords des sentiers, de l'Auberge et du refuge. Un grand merci à tous.

Au fil des ans le Jardin des P'tits Brigands, un mini arboretum, Tronches d'Arbres, ainsi que des panneaux sur la faune de la région sont venus compléter nos infrastructures.

A ce jour, plus de Fr. 600'000.- ont été trouvés et investis par l'Association du Bois des Brigands pour que ce lieu, connu loin à la ronde, accueille au mieux les visiteurs. Le Bois des Brigands fonctionne grâce au bénévolat et aux cotisations des membres. Pour garantir un entretien de qualité et le développement des infrastructures rejoignez-nous sur www.brigands.ch ou avec **une cotisation annuelle de Fr. 30.-**. Vous pouvez également nous **faire un don** du montant de votre choix via le Qr-code Twint.



Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien !

BUDGET 2023

Par Claude-Alain Cornu

Le budget 2023 de la Commune de Montanaire a été présenté et accepté lors du conseil communal de décembre 2022 à Neyruz-sur-Moudon.

Il présente un excédent de charges de Frs 275'913.15 pour un montant total de revenus de Frs 12'954'587.00 et un total de charges de 13'230'500.15. La marge prévisionnelle d'autofinancement est de CHF 252'373.85. En regard avec les années précédentes, cette dernière est en forte baisse. Les éléments les plus importants impactant ce montant sont d'une part l'excédent de charges prévus pour l'exercice 2023 et les prélèvements au fonds de réserves en fortes augmentations, justifiés par de nombreux reports de travaux initialement prévus en 2022, dus aux retards de livraison des matériaux de plusieurs mois voire d'années, principalement en raison des soucis géopolitiques frappant certains fournisseurs.

Le montant total d'amortissements budgétés de Frs 872'967.00, représente 7.65% du total des charges, réparti comme suit :

Patrimoine financier	Frs.	271'145.00
Patrimoine administratif	Frs.	601'822.00

Les intérêts passifs s'élèvent à CHF 154'950.00. Plusieurs emprunts arrivant à échéance avec des taux de 0% ou proches de ce chiffre seront renégociés, mais les taux actuels et les projections pour 2023 seront sensiblement plus élevés. Il faut aussi tenir compte que de nouveaux emprunts seront créés en relations aux investissements prévus ou en cours, nécessitant un financement par un établissement financier.

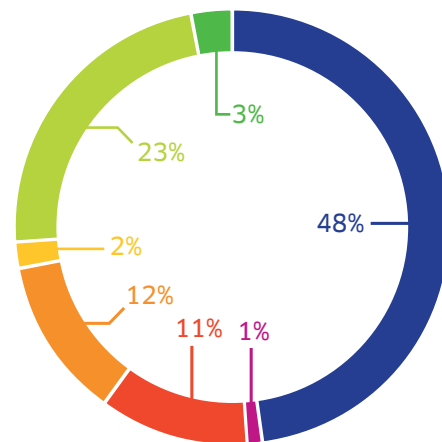
Dans le but d'être plus pertinent pour tout un chacun, et aussi de rendre la lecture de ce document plus aisée, nous présentons les diverses rubriques qui composent le budget 2023 des charges et revenus par nature sous forme de graphique à l'habitant. Il en ressort que, le « coût » pour un habitant de la commune, quel que soit son âge ou son revenu, est de Frs 4'154.00. (Frs 3'865.00 en 2022). Imputations internes non comprises.

Une analyse rapide du budget permet d'apporter quelques éléments intéressants :

Le 48% des revenus provient des rentrées fiscales, le revenu des patrimoines (bâtiments) représente le 11%, les ventes diverses (eaux, épurations, taxes d'introduction) le 12%.

GRAPHIQUE DES REVENUS PAR NATURES TOTAL ET À L'HABITANT

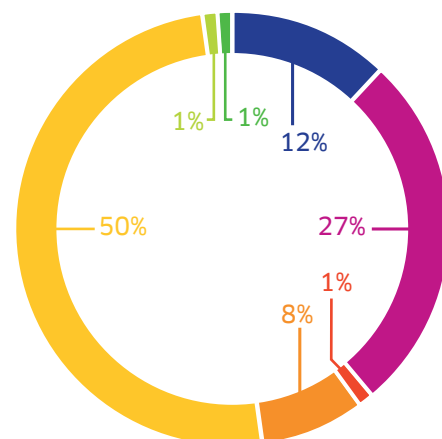
	Produits / Habitants	Total des charges
Impôts	1'924	5'325'500
Patentes, concessions	26	73'000
Revenus des patrimoines	457	1'265'444
Taxes, émoluments, prod. des ventes	503	1'391'070
Parts a recettes cantonales	65	180'000
Part. de collectivités publiques	913	2'526'781
Prél. sur fonds et fin. spéciaux	131	361'680
Total	4'019	11'123'475



Les principales charges se composent comme suit : la facture sociale 10.7%, l'accueil jour de la petite enfance 5.8% (environ 9 points d'impôts), l'enseignement y compris les transports 16%, autorités et personnel 12%.

GRAPHIQUE DES CHARGES PAR NATURES À L'HABITANT

	Charges / Habitants	Total des charges
Autorités et personnel	512	1'416'400
Biens, services et marchandises	1'106	3'062'461
Interêts passifs	56	154'950
Amortissements	352	972'672
Part. à coll. publiques	2'071	5'732'110
Aides et subventions	33	91'500
Attributions res. et fin. spéciaux	24	67'000
Total	4'154	11'497'388



Pour les impôts, les estimations des rentrées fiscales sont basées sur un taux d'imposition pour les personnes physiques, validé à 70% lors du dernier Conseil Communal. Nous avons aussi tenu compte de l'amendement accepté lors du même Conseil Communal, concernant la suppression de la part communale de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante. Il est important de rappeler que les rentrées fiscales représentent plus de 48% des revenus du budget communal. Il est certes à ce jour difficile d'imaginer au plus précis l'impact des crises géopolitiques, énergétiques, et sanitaires que le monde entier traverse depuis plus de deux ans. Mais les nombreuses études à disposition, tendent à l'optimisme, en prévoyant une croissance du PIB vaudois d'environ 2.5% pour l'exercice 2022 et de 1.4% en 2023.

Basé sur les indicateurs ci-dessous, (chiffre septembre 2022) la municipalité est plutôt optimiste et mise sur une stabilisation de l'économie régionale.

PIB VAUDOIS: LA CROISSANCE RALENTIT DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

18 octobre 2022 - L'économie vaudoise subit les effets de la dégradation de la conjoncture mondiale. Si son produit intérieur brut (PIB) devrait continuer d'augmenter cette année et l'an prochain, les prévisions ont été sensiblement revues à la baisse. Ainsi, le PIB vaudois est attendu en hausse de 2,5% cette année et de 1,4% l'an prochain, selon les dernières valeurs du CREA, publiées par la BCV, l'État de Vaud et la CVCI. Et ce, alors que les prévisions publiées en juillet tablaient sur des hausses de respectivement 2,8% et 2,5%. Le degré d'incertitude est élevé en raison notamment des tensions géopolitiques, de la hausse des prix et des taux d'intérêt, du ralentissement de l'économie mondiale ainsi que de la crise énergétique qui touche de nombreux pays.

Le décalage entre la validation de l'arrêté d'imposition pour 2023 et la publication par le Canton des chiffres péréquatifs définitifs 2022, peut influencer fortement les comptes communaux. Sachant que bon nombre d'éléments composant le décompte péréquatifs sont basés sur le taux d'imposition et la valeur du point d'impôts. Il est donc simplement impossible d'estimer précisément ce dernier, qui dépend de l'ensemble des Communes vaudoises, et du Canton. Le prix de l'énergie impacte directement le budget pour l'année 2023. Les montants inscrits au budget tiennent compte de l'augmentation prévue du coût de l'électricité (+50%) et du prix du gaz (selon les acomptes actuels, déjà majorés). En se basant sur les projections connues actuellement, ainsi que sur les acomptes adaptés déjà à ce jour, une augmentation d'environ CHF 92'000.00 est prévue. S'agissant principalement des bâtiments communaux, grandes salles, refuges, églises, etc.. mais aussi des carburants utilisés par les véhicules de la voirie. Fort de ces constations, nous avons décidé de présenter au Conseil Communal un budget prudent.

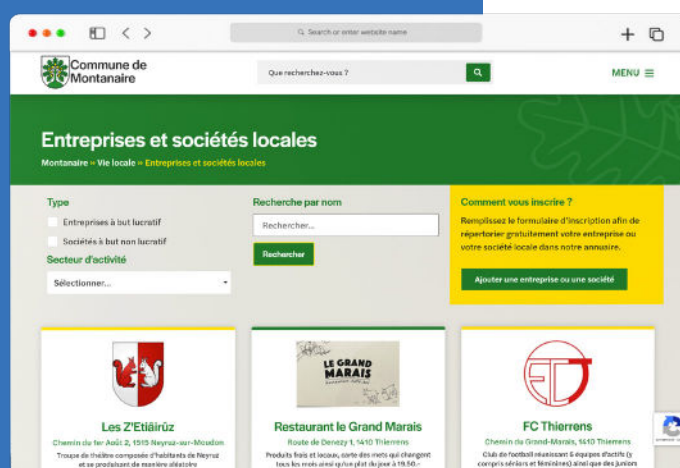
ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ, FAITES-VOUS CONNAÎTRE VIA NOTRE SITE INTERNET!

La commune tient, sur son site internet, un registre des entreprises et sociétés locales. Cela peut vous être très utile quand vous cherchez un coiffeur ou un club de badminton sur la commune.

Pour enregistrer votre société ou votre entreprise, il suffit de vous rendre sur **montanaire.ch**. Ensuite, sur la page «Entreprises et sociétés locales» qui est sous l'onglet «Infos Pratiques».

Une fois que vous êtes dessus, cliquez sur «Ajouter une entreprise ou société» et remplissez le formulaire. Une fois que cela est fait, n'oubliez pas de nous envoyer votre logo par mail à: **actu@montanaire.ch**.

C'est aussi simple que cela. Nous devons valider les demandes manuellement, cela veut dire que votre société n'apparaîtra pas instantanément sur le site mais en 1 à 2 jours maximum.



PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE

point de situation au 15 décembre 2022

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est à l'origine de nombreuses conséquences directes ou indirectes, quant à la fourniture énergétique et plus précisément de l'énergie nécessaire à nos activités quotidiennes. Dans un contexte géopolitique mondial incertain, la fragilité de notre système d'approvisionnement énergétique, à l'instar d'autres pays, est vite apparu comme un risque élevé de pénurie possible à l'arrivée de l'hiver, principalement l'électricité et le gaz.

Durant l'été 2022, les organes de gestion énergétique de la Confédération se sont activés à établir un plan de communication et de mesures d'économie à mettre en œuvre par les consommateurs.

Les mesures sont réparties entre la Confédération avec le plan OSTRAL, le canton et les communes.

Les missions des communes, selon le plan établi par le canton, sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie (gaz et électricité)
- Informer et sensibiliser la population
- Sécuriser les systèmes d'eau potable, d'évacuation et d'épuration des eaux
- Planifier le déploiement des points de rencontre d'urgence (PRU)

Les points de rencontre d'urgence doivent être à même d'assurer les prestations suivantes, en cas de panne d'électricité ou de délestage :

- Prestations administratives de base
- Communication vers la population et vers le canton
- Moyens d'urgence en matière financière
- Prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable
- Transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence



Le canton prévoit qu'il faut créer un PRU par commune jusqu'à 5'000 habitants. Il est possible de grouper plusieurs communes.

Le PRU doit être installé dans une infrastructure en dur, sous toit. Il doit disposer d'une alimentation électrique secourue, doit être électrifié et éclairé, chauffé, équipé de WC, relié à l'eau potable, situé dans une grande salle. Des moyens de communication (radios Polycom) sont mis à disposition par le Canton.

Le site choisi retenu est la grande salle de Correvon, qui répond à tous les critères, excepté actuellement celui de couverture en électricité. Ce point est en cours, nous avons décidé en municipalité d'acheter deux génératrices : une qui pourrait secourir en cas d'urgence la salle de Correvon, et une autre, mobile, pour alimenter les stations de pompage de la commune qui en ont besoin.

A la demande de la municipalité de Boulens, nous avons accepté que sa population puisse également partager notre PRU.

De plus, depuis quelques années la commune de Montanaire met en place des mesures d'économie énergétique :

- Remplacement de l'éclairage communal traditionnel par de l'éclairage LED dans la quasi-totalité des villages.
- Lors de rénovations ou nouvelles constructions :
 - Pose de panneaux solaires photovoltaïques
 - Isolation des bâtiments
 - Remplacement des chaudières à gaz (villa communale, bâtiment de l'administration communale, grande salle de Thierrens, collège et extension du site scolaire de Thierrens) par des chaudières à bois déchiqueté
- Depuis le mois de novembre, réduction de la température dans les bâtiments communaux
- Tout-ménage à la population et annonces sur le site internet dans le but d'économiser l'énergie.

A ce stade (décembre 2022) de la phase d'application des mesures d'économie d'énergie, il n'est prévu que des incitations pour tous les consommateurs à économiser sans obligation particulière. Actuellement nous ne sommes pas en situation de crise mais en cours de préparation par des mesures préventives pour en limiter les effets négatifs si elle se déclare. Nous espérons qu'au moment de la parution de ce magazine, nous n'aurons pas eu à mettre en action les mesures d'urgence décrites plus haut.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

« CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE - EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 »

Trois préavis sont à l'ordre du jour. Après avoir écouté les explications des Municipaux responsables des dossiers et entendu les différents rapports des commissions ad hoc et de la commission de gestion et finances, le Conseil a décidé :

D'approuver à la majorité le préavis N° 07/2022 - Budget 2023, soit:

- Un budget présentant un excédent de charges de CHF 275'913.15.

D'adopter à l'unanimité le préavis N° 08/2022, soit:

- Le préavis concernant le projet de réfection de la chaussée du chemin du Grand-Marais à Thierrens, aménagements routiers, canalisations et éclairage, tel que soumis à l'enquête publique du 1er au 30 octobre 2022.

D'accepter à l'unanimité le préavis N° 09/2022, soit:

- Le préavis concernant la demande de dépassement budgétaire 2022 pour les travaux de réfection des infrastructures communales, ainsi que de la chaussée à Peyres-Possens. Montant des travaux CHF 189'552.-.

Le Conseil devait également statuer sur 2 postulats, soit :

- Postulat déposé par M. Robin Jaton le 21.06.2022 - Pour la sauvegarde des bâtiments emblématiques et la promotion du commerce local.
Le Conseil a décidé, suite aux rapports de la Municipalité et de la commission ad hoc, de renoncer à l'acquisition de l'ancienne laiterie.
- Postulat déposé par Mmes Laurence Cuany Rieder, Elke Hofstaetter Pasche et Anne Leresche le 05.10.2022 - Pour l'extinction d'une partie de l'éclairage public durant la nuit.
Le Conseil a décidé, suite au rapport de la commission ad hoc, de ne pas prendre en considération le postulat susmentionné.

Lors de ce conseil, M. Vincent Pasquier a déposé un postulat intitulé « Pour des logements protégés sur la commune de Montanaire ».

L'assemblée a accepté la recevabilité du postulat et a décidé de renvoyer celui-ci à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

Concernant les communications municipales, on peut retenir :

- Concernant la pénurie d'électricité, les communes doivent mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU).
Le site choisi par la Municipalité sera la grande salle de Correvon.
- La taxe poubelle 2022 sera de CHF 75.-/habitant.
- Il n'y a plus de castor à l'Etang du Pessonnet sur les hauts de Thierrens.
- Le projet d'antenne à Neyruz-sur-Moudon est abandonné.

La prochaine séance du Conseil communal est agendée au **27 mars 2023 à Thierrens**.

RECENSEMENT DES CHIENS

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer au contrôle des habitants d'ici au 1er avril 2023 :

- les chiens acquis ou reçus en 2022,
- les chiens nés en 2022 et restés en leur possession,
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2022, pour radiation,
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les propriétaires, dont les chiens sont déjà déclarés, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Vous trouverez le formulaire adéquat au **guichet de la commune**, sur www.montanaire.ch ou vous pouvez nous contacter au **021/905.09.32** et nous vous le transmettrons. Vous pouvez également utiliser notre guichet virtuel sur www.montanaire.ch.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et permettons de vous rappeler l'article 68 du règlement de police.

Art. 68 - Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les 15 jours dès leur acquisition ou dans les 90 jours dès la naissance.

Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.



LES LANGUES MORTES SONT BIEN VIVANTES!

Lorsque votre chère tête blonde vous dit qu'elle aimerait suivre les cours de grec (cours facultatifs ne comptant pas pour la moyenne) pendant ses pauses à l'école, vous vous demandez: pourquoi? C'est en tout cas la réaction que j'ai eue lorsque ma fille m'a demandé le droit de s'inscrire. Bien évidemment, j'ai dit oui, elle apprenait déjà le latin en OS et adore les langues et se lancer des défis.

C'était sans savoir qu'ils se préparaient pour le premier concours cantonal de langues anciennes, initiative du canton de Vaud pour mettre en avant ces deux langues mortes que sont le latin et le grec ancien.

Première étape les demi-finales à Yverdon, la classe de Bercher s'est qualifiée avec brio pour la finale qui a eu lieu à Lausanne, en mai dernier. Les jeunes hellénistes étaient on ne peut plus fiers de leur qualification, mais appréhendaient la finale; les autres équipes ayant, elles aussi, un sujet intéressant et prometteur à présenter.

Le thème de ce premier concours était la santé et la médecine dans l'Antiquité. Afin de rendre ludique cette «étude», les élèves finalistes, ont présenté leur vision de la médecine ancienne sous forme de jeu ou de saynète. La classe de Bercher a présenté son Cluedo mystère à Épidaure. Le petit film mis en scène par les élèves eux-mêmes a obtenu la faveur du jury, composé pour une partie des parents présents ce soir-là, et les organisateurs de ce projet.

Cette première édition a été remportée par la classe de Mme Stéphanie Demierre, de Bercher, qui s'est vue remettre un chèque de Fr. 1500.- par Mme la conseillère d'État Cesla Amarelle, ce dernier étant destiné à monter un autre projet pédagogique. Les élèves se sont déplacés à Genève afin de visiter la Cathédrale de Genève et profiter du panorama qui donnait également sur le jet d'eau, ils ont visité le site archéologique qui se cache en-dessous de la cathédrale, et ont pu découvrir les vestiges des églises qui l'ont précédée.



LES ÉLÈVES DES CLASSES DE GREC ET LATIN DE 10E ET 11E ANNÉES DE BERCHER ACCOMPAGNÉS PAR MME DEMIERRE (À GAUCHE)

chologique qui se cache en-dessous de la cathédrale, et ont pu découvrir les vestiges des églises qui l'ont précédée.

Petit couac lors du repas de midi; un restaurant avec des spécialités grecques était retenu, malheureusement ce dernier avait égaré la réservation et les ados n'ont pas pu déguster les quelques mets proposés. Afin de récompenser ces jeunes plein d'enthousiasme, l'après-midi fut un peu plus récréatif avec un escape game sur le thème de l'Atlantide.

Bravo à Mme Demierre pour avoir su mener ses élèves en finale, et pour avoir eu la patience de leur

apprendre ces deux langues. Bravo aux élèves pour avoir dirigé de mains de maîtres ce projet. J'ai eu la chance de voir les étincelles et la fierté de ces adolescents dans leurs yeux lors de la proclamation des résultats, certains ont eu du mal à y croire, mais je suis sûre que cette expérience va rester longtemps dans leur mémoire.

Texte: Pascaline Bovet

Carnaval 2023

samedi 18 mars

cortège à 17h00

à **POILS**,
à **PLUMES**,
ou... à
ECAILLES.

CARNAVAL DES ENFANTS

Le traditionnel carnaval des enfants de Montanaire aura lieu le 18 mars prochain ! Nous vous donnons rendez-vous dès 16h30 dans la cour du collège de Thierrens : vous y recevrez un numéro qui vous permettra de participer au concours de déguisements de cette 13ème édition.

Dès 17h00, le cortège (constitué des participants et de leurs accompagnants) démarrera.

À son issue, nous nous retrouverons tous à la grande salle pour partager une joyeuse agape et acclamer les vainqueurs du concours.

Venez nombreux, « à poils, à plumes ou... à écailles » ! Des questions ? Une inscription en avant-première ? carnaval.montanaire@gmail.com



NOUS SOMMES... UNE HISTOIRE D'AMITIÉS

Le Friend's Band est, comme son nom l'indique, un groupe d'amis qui fait de la musique ensemble. Nous sommes un ensemble de cuivres d'une vingtaine de membres jouant du cornet à piston, du bugle, de l'euphonium, de l'alto, de la basse et du trombone à coulisse, sans oublier la percussion.

Nous accueillons tous les nouveaux membres chaleureusement, alors si la musique te manque sois le bienvenu.

Nous avons un répertoire varié, allant de la marche à la musique de film. Nous répétons à Neyruz-sur-Moudon le mercredi soir de 20h à 22h et parfois aussi le vendredi soir. Nous avons une école de musique pour les cuivres, la percussion et l'éveil musical.

Toutes les informations montanaire.multisite.ch
Pour contacter notre président: **Thierry Vallon - 078 850 11 84**



JE SUIS... UNE DES BOURSIÈRES



J'ai grandi à Yvonand et suis arrivée à Neyruz-sur-Moudon en 2003. Je suis mariée et j'ai 2 enfants. J'aime la montagne, le ski, lire et faire du patchwork.

CFC d'employée de commerce option fiduciaire en poche, j'ai travaillé quelques années dans une fiduciaire puis à la comptabilité/RH d'un EMS. Désirant m'occuper de mes enfants j'ai arrêté de travailler à l'arrivée de ma fille. Après 2 ans, j'ai repris une activité comme « maman de jour » et comme boursière pour la commune de Denezy. J'ai pu, comme je le désirais, continuer à garder mes enfants tout en gardant une activité professionnelle. Quand il a été question de fusion, la commune de Montanaire m'a engagée à 20%. Nous étions 4 à la bourse communale et je m'occupais principalement des ressources humaines. Par la suite, une collègue a pris sa retraite, j'ai augmenté mon taux d'activité et je m'occupe en plus d'autres tâches comme les créanciers, la comptabilité, etc. La commune a été conciliante par rapport à mes jours de travail pour que je puisse continuer à exercer ma 2ème activité d'accueillante et à être toujours présente pour mes enfants. Les ressources humaines étant très complexes, j'ai fait une formation d'assistante en gestion du personnel en 2018.

Au plaisir de pouvoir vous aider lors de votre passage au bureau communal ou par téléphone.



LA PETITE HISTOIRE

La première cloche de Chanéaz

La cloche de Chanéaz, la première, est un récit en patois – vaudois, il va sans dire – raconté par Emma Jaunin à la Radio romande en 1969, puis retranscrit dans le *Messenger Boiteux* en 1986. Récit savoureux d'un régent qui se pend (à la cloche) pour appeler les travailleurs à rentrer des champs pour midi ; un quiproquo amène les habitants d'un village voisin à penser que le régent de Chanéaz, qui sonne toujours un peu avant les autres villages, s'est pendu pour de bon, s'est suicidé. La raison : un vieux du village dit simplement en patois « L'est bon ! Lo rédzent dé Tsañiaz l'est peindu. Allein à la soupa ! » (C'est bon ! Le régent de Chanéaz est pendu. Allons à la soupe !).

Pouvez-vous traduire le récit patois en français...

Din laï pourro man dé la bouébe et daï dou valottets, laï dzocclié avai bicliâ du grand tein. M'inléva se midzo voliaï arrouva ! Ma tot d'on coup, on oûû guelennâ onna cliotze, tota soletta, bin Ilïen. L'étaï cliique dé Tsañiaz, qu'étaï adï in avance dé quantié menuté su laï outro velladzo. Adan, lo pèrègrand l'a pliantâ son'uti et l'a de : « L'est bon ! Lo rédzent dé Tsañiaz l'est peindu. Allein à la soupa ! » Quoé-te que l'aï y a z'u ? Etaï-ce laï infants ? Na ! Crayïo que l'étaï lo Djeanguelin, lo domestico – on pou tadié – que l'avai mau comprai l'afféré. Adï est-te que laï dzo d'apri, lo bri coressaï que lo rédzent de Tsañiaz s'étaï... suicidâ ! Et lau pourro rièrè-pèrè-grand, tot ébahia, l'a dû payi ceint francs, n'étaï pas rin, in clî tein 100 francs, à clî taborniau dé rédzent que né compregniaï ni laï rizé, ni lo patois, « pour tort moral ! »

Source :

Archives communales

Les cloches du Canton de Vaud, cahier manuscrit (Archives cantonales vaudoises, cote PP 307/2 ; notes personnelles de Géo Würgler)

Dans les pauvres mains de la fillette et des deux garçons, les ampoules étaient crevées depuis longtemps. Midi voulait-il jamais arriver ? Mais, tout d'un coup, on entendit tinter une cloche toute seuletta, bien loin. C'était celle de Chanéaz, qui était toujours en avance de quelques minutes sur les autres villages. Alors, le grand-père a planté son outil et a dit : « C'est bon ! Le régent de Chanéaz est pendu. Allons à la soupe ! »

Qu'est-ce qu'il y a eu ? Etaï-ce par les enfants ?

Non, je crois plutôt que c'était le Jean-guelin (lambin), le domestique un peu lourdeau qui avait mal compris la chose. Toujours est-il que, les jours suivants, le bruit courait que le régent de Chanéaz s'était... suicidé !

Et le pauvre arrière-grand-père, tout ébahi, a dû payer cent francs, ce n'était pas rien, en ce temps, cent francs, à ce nigaud de régent, qui ne comprenait ni les plaisanteries, ni le patois, « pour tort moral ! »

CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies !

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le *Montanaire Magazine*, sur le site web et la page Facebook de la commune. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: @montanaire.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Un prix de CHF 150.- en bon dans un commerce local sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème de couverture du *Montanaire Magazine*.



Remorque devant le champ de patates
Denezey-Thierrens
© François Rochat

BIENVENUE À...

Adrien Schär
le 26 Juillet
à St-Cierges

Mathieu Nogare
le 5 Août
à Thierrens

Maël Mattenberger
le 15 Septembre
à Chapelle-sur-Moudon

Emily Freymond
le 7 Octobre
à St-Cierges

Uriel Hotegni
le 23 Octobre
à Chapelle-sur-Moudon

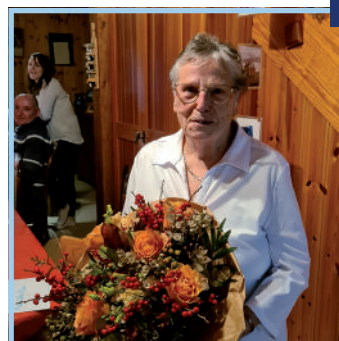
Solène Bapst
le 27 Octobre
à Chapelle-sur-Moudon

Lenny Dizerens
le 13 Décembre
à Chapelle-sur-Moudon

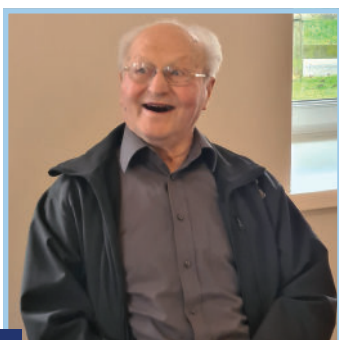
JOYEUX ANNIVERSAIRE !



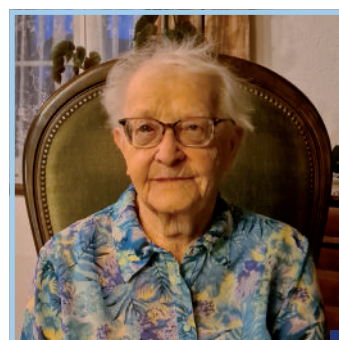
**Madame
Janine Besson
de Chapelle-sur-Moudon
le 2 Octobre 2022**



**Madame
Colette Pidoux
de Thierrens
le 8 Décembre 2022**



**Monsieur
Kurt Schweizer
de Peyres-Possens
le 2 Décembre 2022**



**Madame
Marie-Antoinette Dutoit
de Neyruz-sur-Moudon
le 28 Décembre 2022**

CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera le :
27 mars 2023 à Thierrens.

Tous ce que vous cherchez est sur le site de la commune:
www.montanaire.ch

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour les annonces de manifestations
et articles est fixé au **15 avril 2023** à transmettre à:

actu@montanaire.ch

GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS

1^{ER}

Chemin Pré de Place

Corrençon

© Sonja Pittet

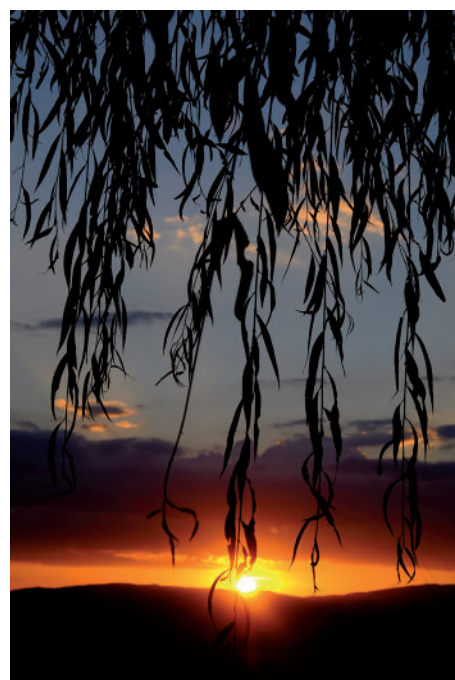


2^{ÈME}

Direct au chêne de Montanaire !

Thierrens

© François Rochat



3^{ÈME}

Saule pleurant sur le soleil

Chapelle-sur-Moudon

© Steve Martin